Le Conseil d'Administration de l'ANFH élit sa nouvelle Présidente et adopte un budget 2023 volontariste pour prolonger son investissement dans les compétences et les qualifications

Le Conseil d'Administration de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) a procédé, ce jeudi 15 décembre, à l'élection de sa nouvelle Présidente pour l'année 2023. C'est la composante CFDT qui assurera la présidence en 2023, en la personne de Céline Blondiaux.

Céline Blondiaux élue Présidente de l'ANFH

Représentante de la CFDT, Céline Blondiaux remplace Céline Dugast, Présidente pendant la fin de mandat 2022 à la suite de la mutation de son prédécesseur, Eric Guyader. Élue dans les instances régionales en région Haute-Normandie depuis 2009, dont elle a été vice-présidente en 2014 et qu'elle a présidée en 2017, Céline Blondiaux est membre du Bureau national depuis 2019 et a assuré la vice-présidence nationale de l'ANFH en 2020.

"*Cette année 2022 a été marquée par l'augmentation des budgets alloués à la formation. L'année 2023 sera l'occasion de poursuivre la mobilisation des moyens au service de la qualification et des compétences du personnel hospitalier. C'est un honneur qui m'est fait d'exercer ces responsabilités afin notamment de poursuivre le déploiement du projet stratégique pour cette année supplémentaire* " déclare Céline Blondiaux.

Anne David-Bréard élue Présidente du CDPCMH

Le jeudi 24 novembre 2022, le Conseil du développement professionnel continu médical hospitalier (CDPCMH) de l'ANFH a également élu sa Présidente pour 2023, Anne David-Bréard (Avenir Hospitalier). Elle succède à Jean-Marie Woehl (FHF) qui sera Vice-Président en 2023.

Anne David-Bréard, praticienne hospitalière au sein du GHT de la Nièvre à La Charité sur Loire), est également vice-présidente du CNP de gériatrie et Présidente du Syndicat National de Gérontologie Clinique (SNGC). Jean-Marie Woehl, praticien hospitalier à Colmar est président de la commission médicale du GHT Centre Alsace et vice-président de la conférence nationale des présidents de CME de centres hospitaliers.

Le CDPCMH travaille sur de nombreux thèmes autour de la certification périodique des professionnels de santé qui pourrait avoir un impact aussi bien sur la simplification du dispositif du développement professionnel continu (DPC) que sur son adaptation aux différents modes d'exercice.

Le Conseil d'Administration de l'ANFH a adopté un budget 2023 visant à poursuivre le plan d'investissement dans les qualifications et les compétences mis en œuvre depuis 2020 pour répondre aux besoins des établissements.

Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, un plan d'aide et de soutien massif à l'investissement formation, permet :

- La sécurisation et le renforcement des investissements en formations pluriannuelles permettant de former davantage de professionnels qualifiés. Cela a permis une hausse de plus de 11 % des nouveaux dossiers (20 647 dossiers de formation en Etudes promotionnelles en cours en 2021 dont 9 528 nouveaux dossiers).
- La mobilisation des fonds mutualisés, avec plus de 117 millions d'euros d'enveloppes complémentaires au total sur les 3 exercices, pour soutenir le développement des qualifications et des diplômes.
- L'extension de l'éligibilité d'un certain nombre d'actions, mises en œuvre dans les établissements pendant la crise et accompagnement des établissements pour la modernisation et la transformation de la formation (TF) à hauteur de 30 M€. Ces éléments contribuent à
accompagner les agents et faciliter les départs en formation, y compris avec des modalités et formats adaptés aux évolutions et contraintes des agents de la FPH et des établissements.

- L'affectation immédiate des fonds issus de la hausse de la collecte, liée notamment au Ségur de la Santé, à l'augmentation des formations pour répondre aux besoins des établissements en professionnels qualifiés et en nouveaux professionnels ;

Au total, les charges de formation prévisionnelles au 31 décembre devraient atteindre 960 M€, en hausse de 160 M€ par rapport à 2019. L'ANFH consacre plus de 54% des fonds gérés à des formations diplômantes et qualifiantes.

Contribution au développement de l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière.

Les travaux paritaires conduits depuis 2020 autour de l'apprentissage ont permis d'accompagner le développement de l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière, avec l'éligibilité aux fonds FPTLV (Décret de septembre 2021), la mobilisation de fonds mutualisés de l'ANFH à hauteur de 7 M€ en 2021, 5 M€ en 2022 et 7 M€ pour 2023, l'obtention en 2021 d'une aide exceptionnelle de l'Etat dans le cadre du plan de relance pour 1ÂÂ 000 contrats au niveau national. L'accompagnement méthodologique des établissements de l'ANFH (guide, webinaires, ateliers, etc.) a permis de concourir au développement de cette nouvelle modalité d'entrée dans la fonction publique hospitalière essentielle pour recruter de nouvelles compétences, notamment dans les établissements et territoires confrontés aux tensions sur l'attractivité des métiers et la fidélisation des professionnels.

Poursuite du développement de l'offre ANFH

L'ANFH a en outre continué à déployer son projet stratégique et de développer l'offre aux établissements, avec notamment :

- L'achèvement du déploiement global de l'outil Gesform Evolution mis à disposition de

plus de 2 100 établissements adhérents, (97% des établissements de la Fonction publique hospitalière).

- Le déploiement de l'outil de commande de formation en ligne, « La ForMuLE », permettant aux établissements de consulter l'offre de formation achetée par l'ANFH et de commander, de manière dématérialisée, des sessions intra ou inter-établissements avec plus de 1 000 modules de formation issus de marchés actifs passés par l'ANFH disponibles à la commande, accessibles aux établissements.
- Un accompagnement GPMC et à l'entretien professionnel, pour aider les établissements à préparer leur campagne d'entretien professionnel en lien avec les évolutions réglementaires. Un dispositif complet de formations et d'outils a été mis à la disposition des agents et des établissements, et l'application mobile de préparation à l'entretien professionnel a reçu le trophée de l'innovation dans la catégorie Ressources humaines, lors du salon Santexpo 2021. Près de 550 000 entretiens ont été réalisés dans Gesform Evolution pour la campagne 2022.

- La généralisation des cartographies des métiers, avec, la réalisation de nouvelles cartographies (Corse, Ile-de-France et Océan Indien en 2022). Les 13 régions métropolitaines sont couvertes ainsi que la Guyane, la Martinique et l'Océan indien (La Réunion et Mayotte), représentant plus de 85 % des agents de la Fonction publique hospitalière
- Le développement de l'offre distancielle sur la nouvelle plateforme e-formation de l'ANFH, espace digital matérialisé à travers une bibliothèque de contenus e-learning venant compléter les ressources en présentiel de l'ANFH.
- Un accompagnement et la mise à disposition de boîtes à outils et de ressources auprès des établissements sur les offres thématiques autours des compétences de base (4C : des clefs pour des connaissances, des compétences et une carrière), de la QVT et des secondes parties de carrière, de la RSE, du développement durable ou de l'égalité professionnelle.

Pour 2023, les instances ont souhaité, à travers l'adoption d'un budget volontariste, poursuivre dans cette dynamique engagée depuis 2020, avec notamment la mise à disposition d'enveloppes complémentaires à hauteur de plus de 36 M€ au total, venant soutenir les qualifications, l'apprentissage et la VAE.

L'ANFH en bref –

L'ANFH en bref : OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%),de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT

(4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 974,4 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication… Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique hospitalière.